

N/REF : 24/03/2026 17H54 C:000053 I:02477
V/REF : AC/C43113
V/Email reçu le Mardi 24/03/2026 a 17H54

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BBO
IMMEUBLE : BILBAO - BBO
37-39, COURS DE BILBAO
.
35200 RENNES

Rennes, le 30 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : 39 COURS DE BILBAO - M AMIN 07 54 23 69 63
LOGEMENT N° 008565, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FUIITE DERRIERE LES WC
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES WC
CONSTAT : AUCUNE FUIITE CONSTATÉE CEPENDANT LES MURS SONT TRES ABIMÉS
SUITE A UN DÉGAT DES EAUX PROVENANT DU 3EME ETAGE. LES MURS SONT A
PRÉSENT SECS
APPEL GESTIONNAIRE : DOSSIER EN COURS AVEC LES ASSURANCES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/03/26 a 10H14 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	102,92	102,92
TOTAL H.T.				102,92
T.V.A. a 10,00%				10,29
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>113,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.